

PREFECTURE DES DEUX-SEVRES

ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral du 2 janvier 2019, une enquête publique est ouverte du 18 février au 21 mars 2019 inclus, soit 32 jours consécutifs sur le territoire des communes de SAINT LAURS et BEUGNON-THIREUIL, portant sur la demande d'autorisation présentée par la SAS ENERGIE DEUX-SEVRES, relative à un projet d'exploitation d'un parc éolien comportant six éoliennes, sur les communes précitées, installation qui relève des dispositions du titre I^{er} du livre V du Code de l'Environnement.

Cette demande d'autorisation environnementale constituée conformément aux articles R181-12 à R181-15-9 du code de l'environnement comporte notamment une étude d'impact ainsi que l'avis de l'autorité environnementale sur cette étude d'impact.

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête resteront déposés en mairies de SAINT LAURS et BEUGNON-THIREUIL, du 18 février au 21 mars 2019 inclus, afin que chacun puisse en prendre connaissance pendant les heures et jours habituels d'ouverture au public et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet. Celles-ci pourront également être adressées par correspondance au commissaire enquêteur en mairie de SAINT LAURS, siège principal de l'enquête et par voie électronique, en indiquant précisément l'objet de l'enquête, selon ce modèle : «Parc éolien Saint Laurs - Beugnon-Thireuil», à l'adresse e-mail suivante : pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr.

Monsieur Bernard ALEXANDRE, officier en retraite, désigné en qualité de commissaire enquêteur par le président du tribunal administratif de Poitiers, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations les jours et heures suivants :

SAINT LAURS - lundi 18 février 2019 de 9 h00 à 12 h00
BEUGNON-THIREUIL – jeudi 28 février 2019 de 14h00 à 17h00 (mairie principale de La Chapelle Thireuil)
SAINT LAURS – mardi 5 mars 2019 de 15h30 à 18h00
BEUGNON-THIREUIL – mardi 12 mars 2019 de 14h00 à 17h00 (mairie principale de La Chapelle Thireuil)
SAINT LAURS – jeudi 21 mars 2019 de 15h30 à 18h00

Pendant toute la durée de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier sous format papier ou dématérialisé à la préfecture – service de la coordination et du soutien interministériels – pôle environnement - pendant les heures d'ouverture au public.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfecture, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête ou pendant la durée de celle-ci.

A l'issue du délai prévu à l'article 7 de l'arrêté préfectoral susvisé, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la préfecture des Deux-Sèvres – pôle environnement et en mairies de SAINT LAURS et BEUGNON-THIREUIL, pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête.

La décision d'autorisation d'exploiter au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, assortie de prescriptions ou la décision de refus sera prise par arrêté du préfet des Deux-Sèvres.

Des informations pourront également être demandées auprès de la SAS ENERGIE DEUX-SEVRES, 32-36 rue de Bellevue, 92100 Boulogne-Billancourt.

Le dossier de demande d'autorisation environnementale, les observations et propositions du public transmises par voie électronique ainsi que le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront publiés sur le site internet des services de l'État dans les Deux-Sèvres : <http://www.deux-sevres.gouv.fr> (rubriques publications – annonces et avis – enquêtes publiques - enquêtes publiques départementales et arrêtés d'autorisation).